



Plan Local d'Urbanisme

MEYSSE
Ardeche

Prescription : 09/12/2015
Arrêt : 08/11/2016
Approbation : 26/06/2017

4. Règlement (*pièces graphiques*)

- 4.1- Plan d'ensemble au 1/6000°
- 4.2- Plan du Village au 1/2500°



10 rue Condorcet - 26100 Romans-sur Isère
Tél : 04 75 72 42 00 - Fax : 04 75 72 48 61
Courriel : contact@beaur.fr - Site : www.beaur.fr

5.09.128

Juin
2017

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

Plan d'ensemble 4.1

ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU
1/6000	09/12/2015	08/11/2016	26/06/2017



LEGENDE :

Zones urbaines

- UA : Zone centrale dense à vocation habitat, services et commerces
- UB : Extension du bourg
- UI : Zone à vocation économique
- Uic : secteur de la zone de Drahy
- Uic : secteur de la zone de Chevrières
- Uir : secteur de la zone de Ruben

Zones à urbaniser

- AUa : Zone à urbaniser durant la durée du PLU
- AUir : Zone à urbaniser à vocation économique

Zones agricoles

- A : Zone réservée aux activités agricoles.

Zones naturelles

- N : Zone naturelle à protéger
- Np : secteur hameau des Freydières

EMPLACEMENTS RESERVES :

Affectation

- ER1 : Elargissement de la voirie existante
- ER2 : Extension de la station d'épuration
- ER3 : Création d'un bassin paysagé pour la gestion des eaux pluviales
- ER4 : Aménagement d'un espace public
- ER5 : Création d'un chemin piéton
- ER6 : Aménagement d'un espace public
- ER7 : Création d'une voirie
- ER8 : Création d'une voirie
- ER9 : Création d'un cheminement piéton

Bénéficiaire

Commune

Commune

Commune

Commune

Commune

Commune

Périmètre rapproché de protection du captage d'eau potable

Périmètre éloigné de protection du captage d'eau potable

Espaces Boisés Classés (EBC)

Monument historique : périmètre de protection

Secteurs concernés par le bruit des infrastructures

PSS Rhône

Zone de réflexe du Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de production d'électricité

Zone de richesse du sous-sol dans laquelle les carrières sont autorisées conformément à l'article R. 123-11c du Code de l'Urbanisme

Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Servitude de logement conformément à l'article R.151-38-1 du code de l'Urbanisme

100% de logements sociaux dont au moins 10 en locatif social

100% de logements sociaux dont au moins 6 en locatif social

Zone humide protégée art L151-23 du code de l'urbanisme

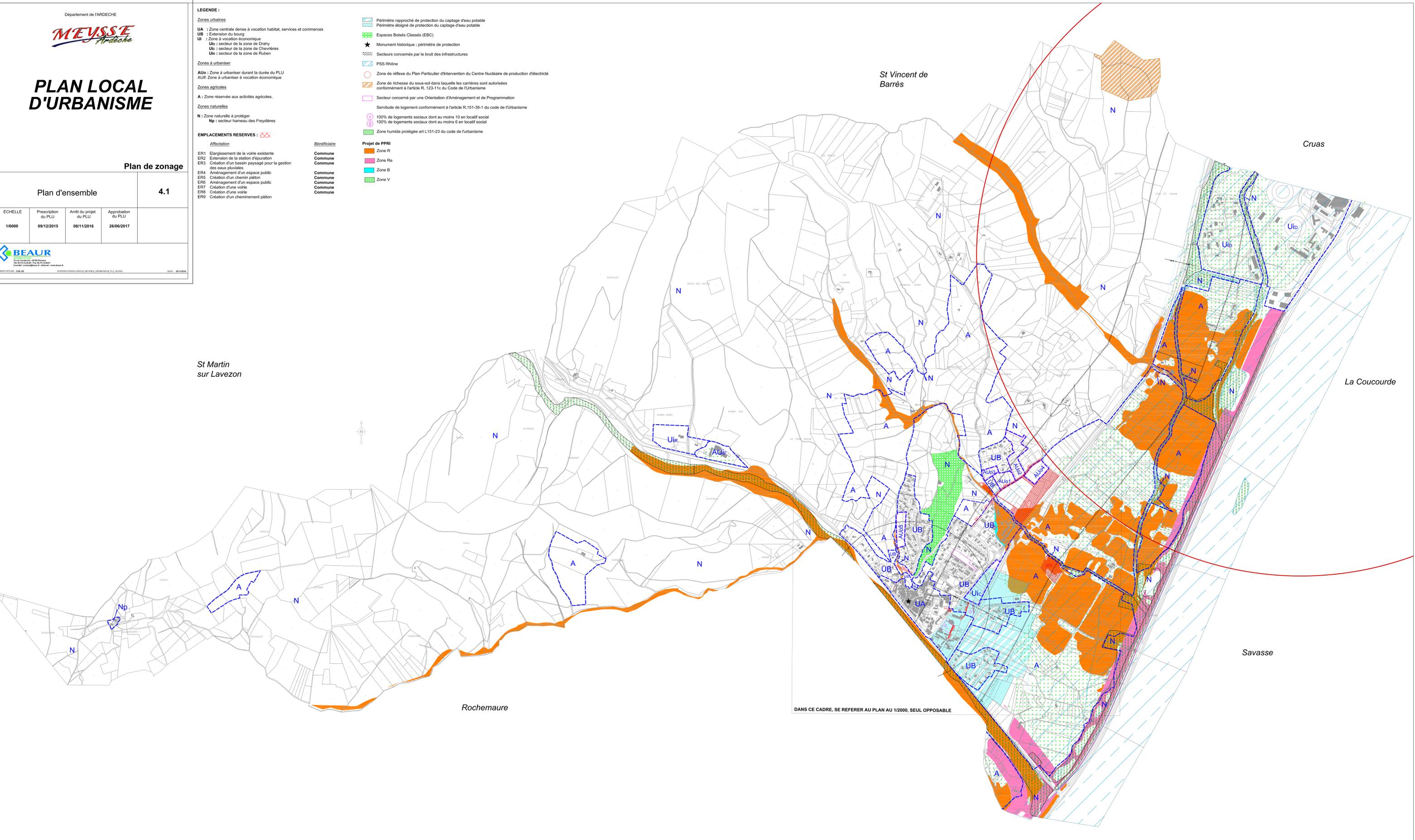
Projet de PPRI

Zone R

Zone Ra

Zone B

Zone V



DANS CE CADRE, SE REFERER AU PLAN AU 1/2000, SEUL OPPOSABLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

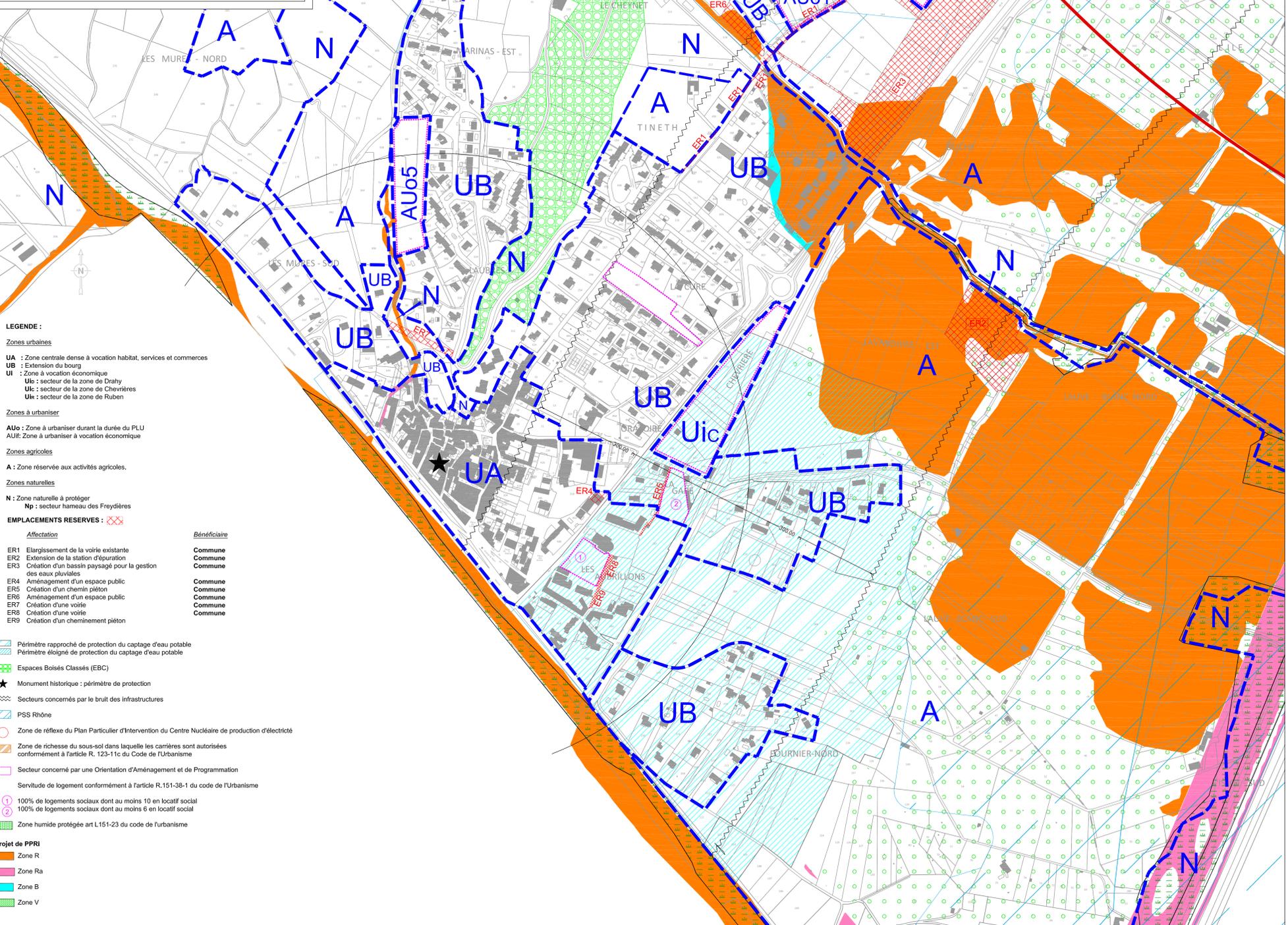
Plan de zonage

Zoom sur le village 4.2

ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU
1:2500	09/12/2015	08/11/2016	26/06/2017

11 rue de la République - 68800 BESANCON
03 83 75 24 68 - Fax 03 83 75 24 67
www.beaur.fr

DATE: 09/12/16



- LEGENDE :**
- Zones urbaines**
- UA : Zone centrale dense à vocation habitat, services et commerces
 - UB : Extension du bourg
 - UI : Zone à vocation économique
 - Uio : secteur de la zone de Drachy
 - Uic : secteur de la zone de Chevrières
 - Uie : secteur de la zone de Ruben
- Zones à urbaniser**
- AUo : Zone à urbaniser durant la durée du PLU
 - AUoi : Zone à urbaniser à vocation économique
- Zones agricoles**
- A : Zone réservée aux activités agricoles.
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle à protéger
 - Np : secteur hameau des Freydières
- EMPLACEMENTS RESERVES :** ☒
- | | |
|---|---------------------|
| Affectation | Bénéficiaire |
| ER1 : Elargissement de la voirie existante | Commune |
| ER2 : Extension de la station d'épuration | Commune |
| ER3 : Création d'un bassin paysagé pour la gestion des eaux pluviales | Commune |
| ER4 : Aménagement d'un espace public | Commune |
| ER5 : Création d'un chemin piéton | Commune |
| ER6 : Aménagement d'un espace public | Commune |
| ER7 : Création d'une voirie | Commune |
| ER8 : Création d'une voirie | Commune |
| ER9 : Création d'un cheminement piéton | Commune |
- Autres symboles :**
- ☒ : Périumètre rapproché de protection du captage d'eau potable
 - ☒ : Périumètre éloigné de protection du captage d'eau potable
 - ☒ : Espaces Boisés Classés (EBC)
 - ★ : Monument historique : périmètre de protection
 - ☒ : Secteurs concernés par le bruit des infrastructures
 - ☒ : PSS Rhône
 - ☒ : Zone de réflexe du Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de production d'électricité
 - ☒ : Zone de richesse du sous-sol dans laquelle les carrières sont autorisées conformément à l'article R. 123-11c du Code de l'Urbanisme
 - ☒ : Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - ☒ : Servitude de logement conformément à l'article R.151-38-1 du code de l'Urbanisme
 - ☒ : 100% de logements sociaux dont au moins 10 en locatif social
 - ☒ : 100% de logements sociaux dont au moins 6 en locatif social
 - ☒ : Zone humide protégée art L.151-23 du code de l'urbanisme
- Projet de PPRI**
- ☒ : Zone R
 - ☒ : Zone Ra
 - ☒ : Zone B
 - ☒ : Zone V